

ASSEMBLEE NATIONALE16 juin 2005

DROIT COMMUNAUTAIRE DES MARCHÉS FINANCIERS - (n° 2281)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Mallié-----
ARTICLE 7

Après les mots : « simplification du droit », supprimer la fin du II de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.